

de l'architecte

L'ARCHITECTE À VOTRE ÉCOUTE

Parce que vous avez votre façon de vivre et vos goûts personnels...

Le rôle de l'architecte est avant tout de vous écouter ; à partir de vos besoins, de vos goûts, de votre mode de vie, de l'évolution possible de votre famille, l'architecte vous aide à définir votre projet : disposition des lieux, utilisation judicieuse des surfaces, organisation des volumes intérieurs, aspect extérieur...

L'architecte ne vend ni modèle, ni plan-type, car votre projet ne doit pas vous imposer un mode de vie standardisé. Il organise l'espace en fonction de vos goûts et de vos besoins et joue des contraintes pour vous offrir une plus grande personnalisation. Sa valeur ajoutée, c'est le sur-mesure au moindre coût.

L'architecte est une personne de dialogue mais c'est aussi une personne de mesure : il vous propose un projet compatible avec vos moyens financiers. Une fois le programme et son coût clairement définis avec vous, il est votre intermédiaire auprès des entreprises afin de vous faire bénéficier d'une réalisation de qualité dans les meilleures conditions de prix.

Parce que vous souhaitez que votre chantier s'ouvre le plus rapidement possible...

Pour construire, même sur un terrain qui vous appartient ou que vous êtes en train d'acquérir, vous devez obtenir l'accord de l'administration. L'architecte constitue, pour votre compte, le dossier de demande de permis de construire ; celui-ci doit comporter, en plus de votre projet de construction, différents renseignements juridiques, administratifs et techniques que vous êtes tenus de fournir : si vous le souhaitez, l'architecte peut faire à votre place les démarches nécessaires. Il dépose alors auprès des services concernés votre dossier de demande de permis de construire et en suit l'instruction ; il peut, en fournissant sans attendre les renseignements demandés par l'administration, accélérer considérablement les délais d'obtention de votre permis.